

M. Nouredine BENSOUDA, Trésorier Général du Royaume accompagné d'une délégation de la Trésorerie Générale du Royaume en visite à la République populaire de Chine



(De gauche à droite): M. Abdelkrim GUIRI, M. Abdellah MAAZOUZ, M. Nouredine BENSOUDA et M. Ahmed ABBAR.

M. Nouredine Bensouda, Trésorier Général du Royaume accompagné de MM. Abdelkrim Guiri, Directeur de la recherche, de la réglementation et de la coopération internationale, Ahmed ABBAR, Chef de la division des statistiques des finances de l'Etat et des collectivités Territoriales, Abdellah Maazouz, Trésorier régional de Rabat, ont assisté au colloque organisé par FONDAFIP et L'Université centrale des finances et d'économie de Pékin, les 20 et 21 octobre 2014.

Cette manifestation consacrée à la nouvelle gouvernance financière publique en Chine et en France a réuni un parterre exceptionnel d'universitaires, de chercheurs, d'ingénieurs, de fonctionnaires marocains, français et chinois.

Le programme de cette manifestation a été articulé autour de thématiques d'actualité en Chine et en France portant sur :

- La prise de décision budgétaire ;
- Le pilotage de l'exécution budgétaire ;
- Le contrôle financier ;
- La gestion de la dette publique ;
- La fiscalité ;
- Les relations financières entre l'Etat central et les collectivités territoriales.

Ce colloque était au cœur de questions économiques et politiques et a constitué un espace d'échange et de mutualisation des expériences entre la Chine, la France et le Maroc.

*Meilleurs Vœux 2015*

## Dans ce Numéro

### EN BREF

- ▶ Rencontre sous le thème «Recouvrement des créances publiques et gestion des dossiers contentieux»
- ▶ Session du groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité
- ▶ Séminaire biennal sur le thème « Public Service Transformation : A New Conversation »
- ▶ Réunion d'information à la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc
- ▶ VIII<sup>ème</sup> colloque de l'Association Internationale des Services du Trésor (AIST)
- ▶ IV<sup>ème</sup> session de l'International Public Sector Accounting Standards Board (IPSAS Board) 2014

### POINT SUR ... ET ACTUALITE PROJETS

- ▶ Point sur ... Les principales mesures de la loi de Finances 2015
- ▶ Actualité projets : La soumission électronique

### RESSOURCES HUMAINES ET COOPERATION

- ▶ Nominations
- ▶ Redéploiement
- ▶ Coopération
- ▶ Condoléance

Nouvellement  
paru





## Rencontre sous le thème «Recouvrement des créances publiques et gestion des dossiers contentieux»

La Trésorerie Régionale de Tanger a organisé le 16 octobre 2014 une rencontre en matière de recouvrement des créances publiques et de gestion des dossiers contentieux.

Lors de cette rencontre, l'accent a été mis sur les points suivants :

- L'état des lieux des actions de recouvrement forcé, les problématiques d'ordre juridique et managérial et l'état de la jurisprudence ;
- Les méthodologies de recouvrement des créances publiques ;
- L'identification des risques liés au traitement des dossiers ;
- Le contentieux.



## Session du groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité



Du 15 au 17 octobre, une délégation de la Trésorerie Générale du Royaume s'est rendue à Genève pour assister à la 31<sup>ème</sup> session du groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR/UNCTAD), organisée par la conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, sous le

thème «Surveillance de la conformité et application des normes et codes internationaux du reporting d'entreprise».

Cette délégation a été composée de M<sup>me</sup> Khaddouj ZEDDAOUI, Chef du service de la gestion de la dette publique et MM. Rachid ABDELLATIF, Chef de la division de la centralisation des comptes de l'Etat et de collectivités territoriales et Zakaria RGUIBI, Chef du service du règlement des recettes et de la comptabilité à la Trésorerie Ministérielle de l'Agriculture.

Cette manifestation a porté sur les axes suivants :

- Les éléments fondamentaux de la publication d'une information de qualité par les entreprises ainsi que les bonnes pratiques et les mécanismes de contrôle du respect des normes ;
- La nouvelle boîte à outils de la CNUCED pour le développement de la comptabilité à savoir l'ADT «the Accounting Development tool».

## Séminaire biennal sur le thème «Public Service Transformation : A New Conversation»

La Trésorerie Générale du Royaume a participé à la X<sup>ème</sup> édition du séminaire biennal sur le thème : «Public Service Transformation: A New Conversation» organisé par la Commonwealth Association for Public Administration and Management (CAPAM) conjointement avec l'Unité Malaisienne de Planification de la Gestion et de la Modernisation Administrative, et ce du 19 au 21 octobre 2014 à Putrajaya, Malaisie.

La délégation de la Trésorerie Générale du Royaume, composée de MM. Rachid BAITA, Chef de la division du Suivi de la reddition des comptes publics, de Mohamed KABELMA, Chef du service de la réglementation et de la normalisation comptable et de M. Rachid EL BEJJET, Chef du service de la coopération comptable participé avec une présentation sur l'expérience du Maroc en matière de réforme de la comptabilité de l'Etat.

Les trois thèmes couverts ont été :

- «Façonner l'avenir ensemble» qui s'est penché sur «la transformation» chez le «Citoyen», en soulignant l'importance cruciale de l'engagement actif avec les citoyens et le service public.
- «Vers un avenir meilleur» qui a mis l'accent sur les «mécanismes» utilisés lors de la transformation et qui a déroulé le processus, les technologies, les politiques et / ou d'autres dispositifs utilisés.
- «Renforcer la résilience globale» qui a visé le partage des leçons et des expériences propre à chaque pays et la construction d'un service public qui peut réagir convenablement à l'évolution des tendances dans l'avenir.

## Réunion d'information à la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc

Une délégation composée de MM. Nouredine BAMOU, Chef de la division de la coopération internationale, Abdelmjid BOUTAQBOU, Chef de la division de la réglementation, Rachid AMGHAR, Chef de la division de la recherche et des études, Abdelhafid EL HASSANI, Chef de la division de l'exploitation Informatique, M<sup>me</sup> Btissam ERRACHIDI, Chef du service de la communication et MM. Hamid BENABBOU, Chef du service de la coopération en matière de marchés publics, Abdellatif JARI, Chef du service de la dématérialisation de la Commande Publique, Nadir TIJANI, Chef du Service de la Gestion Intégrée des Dépenses, Mohamed KHATAB, Cadre à la division de la réglementation, a participé à une réunion d'information sous le thème « La dématérialisation de la commande publique : gains et enjeux pour l'entreprise » le 11 novembre 2014 à la Chambre Française de Commerce et d'Industrie au Maroc (CFCIM).



L'objectif de cette réunion a été de vulgariser ce nouveau e-service auprès des participants.

## VIII<sup>ème</sup> colloque de l'Association Internationale des Services du Trésor (AIST)



L'Association Internationale des Services du Trésor (AIST) a organisé, du 10 au 13 novembre 2014 à Antananarivo à Madagascar, son VIII<sup>ème</sup> colloque annuel. Ce colloque a eu pour thème principal «le rôle des services du Trésor pour une meilleure gouvernance des finances publiques» et un thème complémentaire sur «la normalisation comptable».

Cette rencontre a connu la participation de 150 délégués représentant 16 pays membres de l'AIST. La Trésorerie Générale du Royaume a été représentée par MM. Lotfi MISSOUM, Directeur chargé du contrôle, de l'audit et de l'inspection, chef de la délégation, Rachid BAITA, Chef de la division du suivi de la reddition des comptes publics ; Omar AMRAOUI, Trésorier provincial de Missouri, Nordine LAZRAK, Chef du service de la coopération internationale en matière des finances de l'Etat et des collectivités territoriales.

La séance d'ouverture de ce colloque a été marquée par le discours d'ouverture prononcé par Monsieur le Président de la République de Madagascar.

Lors de ce colloque, M. Lotfi MISSOUM a présenté l'expérience du Maroc en matière de gouvernance des finances publiques et de normalisation comptable.

## IV<sup>ème</sup> session de l'International Public Sector Accounting Standards Board (IPSAS Board) 2014

MM. Nouredine BAMOU, Chef de la division de la coopération internationale, Mohammed KABELMA, Chef du service de la réglementation et de la normalisation comptable et Rachid EL BEJJET, Chef du service de la coopération comptable, ont pris part à la IV<sup>ème</sup> session de l'IPSAS Board au titre de l'année 2014, tenue du 8 au 11 décembre 2014 à Toronto, Canada.



Les principaux thèmes inscrits à l'ordre du jour de cette rencontre ont porté, entre autres, sur les projets relatifs aux normes sur la consolidation des comptes, l'adoption des normes IPSAS, le reporting relatif à la performance des services, le regroupement dans le secteur public, la gestion des droits d'émission, les instruments financiers du secteur public, la gouvernance de l'IPSAS Board, la stratégie et les programmes d'actions de l'IPSAS Board.



# POINT SUR...

Les grands objectifs de la Loi de Finances (LF) 2015 se sont articulés autour de :

- La relance de l'économie nationale, l'amélioration de la compétitivité, la promotion de l'investissement privé et le soutien à l'entreprise ;
- L'accélération de l'implémentation de la constitution, les grandes réformes structurelles et la mise en œuvre de la régionalisation ;
- Le renforcement de la cohésion sociale, la réduction des disparités sociales et spatiales, la poursuite de l'appui aux programmes sociaux et la promotion de l'emploi ;
- La poursuite de l'effort de rétablissement progressif des équilibres macroéconomiques.

Cette loi de Finance qui a prévu un taux de croissance 4,4% et un déficit budgétaire de 4,3%. Ses principales mesures douanières et fiscales se présentent au niveau :

### • du code général des douanes et impôts indirects :

- Renforcement des moyens de lutte contre la contrebande en permettant à l'administration des douanes d'intervenir sur l'ensemble du territoire douanier y compris les autoroutes.
- Modification des droits d'importation applicables au thé importé en vrac réduits de 32,5% à 2,5% et ceux applicables au thé conditionné passant de 40% à 32,5%.
- Réduction du montant de l'investissement destiné à l'acquisition des biens d'équipement, bénéficiant de l'exonération du droit d'importation, de 200 à 100 millions de dirhams.

### • du code général des impôts :

- Imputation d'office du reliquat de l'IS versé au titre d'un exercice sur les acomptes provisionnels des exercices suivants ;
- Limitation des déductions des cotisations se rapportant aux contrats d'assurance-retraite souscrits par les salariés ;
- Institution de la progressivité au niveau des taux d'abattements forfaitaires pour la détermination du revenu net imposable en matière de pensions et rentes viagères : 55% sur le montant brut annuel inférieur ou égal à 168 000 DH et 40% pour le surplus ;
- Institution de l'obligation de télé-déclaration et de télépaiement en faveur de l'auto-entrepreneur ;
- limitation de la période d'exonération de l'indemnité de stage à 24 mois au lieu de 36 mois, avec l'obligation de souscription par l'employeur d'un engagement de recrutement définitif dans la limite d'au moins 60% de l'effectif des stagiaires ;
- Abrogation de l'obligation de tenue de registre pour les contribuables soumis au régime du bénéfice forfaitaire et institution de présentation de pièces justificatives des achats.
- Poursuite de la réforme de la TVA : application du taux normal de 20% au péage des autoroutes et au thé (en vrac ou conditionné) et du taux réduit de 10% aux opérations de vente et de livraison pour les œuvres et objets d'art, aux opérations de prêts relatives au logement social, chauffe-eaux solaires, riz usiné, engins et filets de pêche destinés aux professionnels de la pêche maritime ;
- Elargissement de l'obligation de Télé-déclaration et de télépaiement aux petites et moyennes entreprises ;
- Application de la taxe spéciale annuelle sur les véhicules automobiles aux voitures à moteur électrique et à moteur hybride.
- Acquisition par les étrangers résidents au Maroc en situation régulière des logements construits dans le cadre des conventions conclues avec l'Etat.

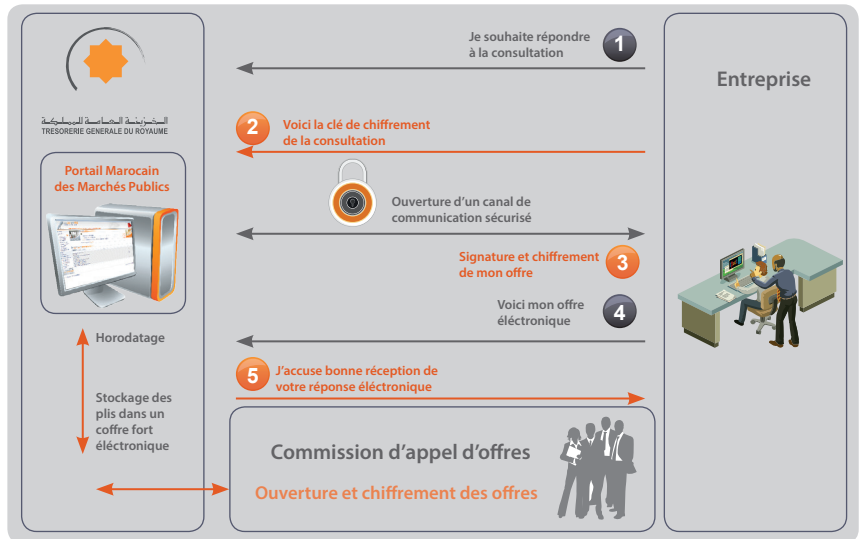
Il y a lieu de noter également la création de 22510 emplois au titre du budget général, la modification des dispositions de la taxe spéciale du ciment, la mise en place des mesures de rationalisation de l'utilisation des postes vacants en cours d'année budgétaire et la poursuite de la rationalisation du dispositif d'annulation des crédits d'investissement inutilisés.

## LA SOUMISSION ELECTRONIQUE

La soumission électronique est la composante centrale du programme de dématérialisation des marchés publics initié par la trésorerie générale du royaume. Elle constitue un levier important dans la promotion de la transparence et la lutte contre les pratiques illicites par la réduction de l'intervention humaine dans l'acte d'achat public tout en favorisant la simplification et l'allègement des conditions de soumission et d'attribution des marchés pour l'entreprise.

L'opérationnalisation de la soumission électronique dénote de la volonté du Maroc de s'ouvrir sur ses partenaires et d'intégrer les meilleures pratiques et standards internationaux en matière de gestion et d'exécution des marchés publics.

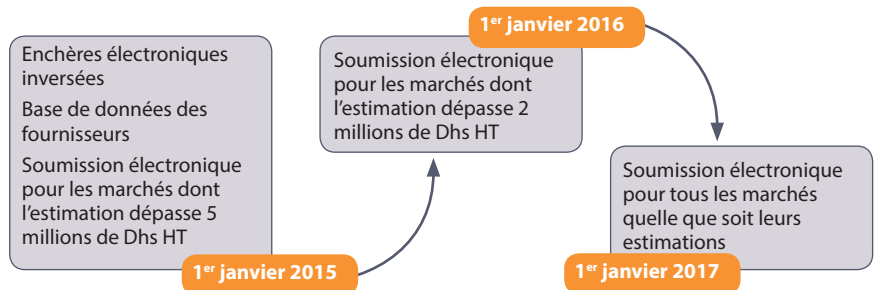
La soumission électronique est une solution hautement sécurisée et réalisée dans le strict respect du cadre juridique et normatif en vigueur, tout en s'appuyant sur les standards internationaux en matière de sécurité et des mécanismes de cryptographie et de signature électronique.



En effet, la soumission électronique est consacrée au niveau du chapitre VII du décret n° 2-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics, notamment dans ses articles 148 et 149, ainsi qu'au niveau de l'arrêté relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, du Ministre de l'Economie et des Finances du 4 septembre 2014.

Les dispositions relatives à la soumission électronique prévues par l'arrêté précité entrent en vigueur à partir du :

- 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour les marchés dont le montant estimé est égal ou supérieur à cinq millions (5.000.000) de dirhams hors taxes ;
- 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour les marchés dont le montant estimé est égal ou supérieur à deux millions (2.000.000) de dirhams hors taxes ;
- 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour tous les marchés quel que soit leur montant estimé.



Pour la réussite de ce challenge, la Trésorerie Générale du Royaume s'appuie sur une conduite de changement basée sur une stratégie de communication à même de vulgariser les aspects techniques et réglementaires de la soumission électronique au profit des entreprises et des acheteurs publics ; l'accent est ainsi mis sur les opportunités offertes par la soumission électronique qui constitueront le garant incontestable de la réussite de la soumission électronique.



### Nominations

- **La Trésorerie Ministérielle auprès du ministère de l'industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique**
- M. Mohammed EL MASKI, Chef du service chargé du contrôle des dépenses du personnel ;
- M. Farid MOUSSAOUI, Chef du service chargé du contrôle des dépenses des biens et services ;
- M. Yassine EL MAHI, Chef du service chargé du règlement, des recettes et de la comptabilité.

- **La Trésorerie Ministérielle auprès du ministère chargé des relations avec le parlement et la société civile**

- Mme. Nadia AMOR, Chef du service chargé du contrôle des dépenses du personnel ;
- M. Saad ZHANI, Chef du service chargé du contrôle des dépenses des biens et services ;
- M. Hicham BAYA, Chef du service chargé du règlement, des recettes et de la comptabilité.

- **La Direction des Comptes Publics (DCP)**

#### Division du suivi de la reddition des comptes publics

- M. Sidi Ahmed MAKHZEN, chef du service du contrôle de la qualité comptable ;
- M. Moulay Driss EL ALAOUI, chef du service du suivi de la reddition des comptes de l'Etat et des collectivités territoriales.

- **La Direction des Finances Publiques (DFP)**

#### Division des finances de l'Etat

- M. Zakaria RGUIBI, chef du service du suivi des recettes de L'Etat.

#### Division des finances des collectivités territoriales et autres organismes

- M. Mohamed AZZOUI, chef du service des relations avec les collectivités territoriales.

- **La Direction des Dépenses du Personnel (DDP)**

#### Division de la Paie du Personnel de l'Etat

- M. Brahim MAZOUZI, chef du service de la paie du personnel de l'Etat ;
- M. Rachid HAFIDI, chef du service des relations avec les trésoreries ministérielles.

#### Division du règlement des dépenses du personnel et de la comptabilité

- M. Nabil EL ALAMI, chef du service du règlement et de la comptabilité de la paie du personnel.
- M. Rachid BOUKRIM, Trésorier régional de Meknès ;
- M. Abdelfattah INQAOUI, Trésorier Ministériel auprès du Ministère de l'industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique ;
- M. Mimoun MAHYAT, Trésorier Ministériel auprès du Ministère chargé des relations avec le parlement et la société civile.

### Redéploiement

- **Chefs de service**

- M. Mohamed LOUTFI, Service de la mise en œuvre du contrôle, direction du contrôle, de l'audit et de l'inspection ;
- M. Mohamed HAHOU, Service de l'inspection des comptables de l'Etat, direction du contrôle, de l'audit et de l'inspection.

### Création des perceptions

- La perception de Casa Mers Sultan rattachée à la Trésorerie Préfectorale de Casa-Centre ;
- La perception de Casa Bourgogne rattachée à la Trésorerie Préfectorale de Casa-Centre Ouest ;
- L'agence bancaire de Rabat Agdal ;
- La Trésorerie Régionale de Meknès.

### Condolérance



Notre collègue M. Abdellah HASSI, fonctionnaire à la perception d'Amez Miz n'est plus.

Puisse Dieu avoir le défunt en sa sainte Miséricorde.

« Nous sommes à Dieu et à lui nous retournons ».



### Soutenance de thèse de doctorat en droit

En présence de MM. Noureddine BENSOUDA, Trésorier Général du Royaume du Maroc, Franck WASERMAN Professeur à l'Université du Littoral - Côte d'Opale, Jamal OUENNICHE, Professeur à l'Université d'Edinburgh et de Mme Marie-Christine ESCLASSAN, Professeur à l'Université Paris1 Panthéon-Sorbonne et sous l'encadrement de M. Michel BOUVIER Professeur à l'Université de Paris I Panthéon Sorbonne M. Tarik LAAZIZ, Inspecteur des finances à l'IGF a présenté et soutenu publiquement le 03 octobre 2014 une thèse de doctorat portant sur « l'imposition des entreprises au Maroc : enjeux et perspectives ».



### Réunion du réseau MENA-OCDE sur les marchés publics à Caserta

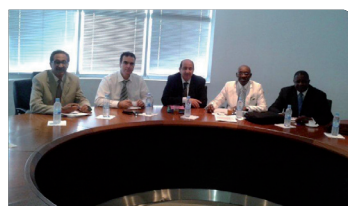
La Trésorerie Générale du Royaume a été destinataire d'une invitation, émanant de l'Organisation du Commerce et de Développement Economique, pour participer à l'atelier de travail et à la réunion du réseau MENA-OCDE sur les marchés publics qui se sont tenus du 19 au 21 novembre 2014 à Caserta en Italie.



Cet atelier de travail a été l'occasion pour échanger en matière de réforme des marchés publics au Maroc.

Ont participé à cet atelier Mme Aicha GUESSOUS, Trésorier préfectoral de Chefchaouen et MM. Rachid BOUKRIM, Trésorier régional de Meknès, Younes RIAHI, Trésorier ministériel auprès du ministère de la Justice, Sidi Mohamed El Hassani EL ALAOUI, Chef du service de l'audit de la capacité de gestion des ordonnateurs.

### Visite de la délégation Congolaise



La Trésorerie Générale du Royaume a reçu le 27 octobre 2014 une délégation du Congo Brazzaville composée de Dr. Jean GALESSAMY IBOMBOT et M. Simon DIASSAKOULA relevant de l'autorité de régulation des marchés publics et ce, en vue de s'enquérir de l'expérience marocaine en matière de développement et de modernisation du système national de la commande publique.

Les principales présentations de cette journée ont porté sur la réforme des marchés publics au Maroc, ses mesures d'accompagnement et la dématérialisation des marchés publics et ont été animées par MM. Noureddine BAMOU, Chef de la division de la coopération internationale, Hamid BENABBOU, Chef du service de la coopération en matière de marchés publics, El Mostapha IMGHI, Chef du service de la réglementation des marchés publics et Abdellatif JARI, Chef du service de la dématérialisation des marchés publics.

### Visite de la délégation Sénégalaise

Dans le cadre du programme de la coopération bilatérale entre la Trésorerie Générale du Royaume et la Direction Générale de la Comptabilité Publique de la République du Sénégal, une délégation composée de cinq responsables Sénégalais a été accueillie durant la période du 29 au 30 octobre 2014, et ce, afin de s'enquérir de l'expérience marocaine en matière de réforme de la comptabilité.



Les principales thématiques ayant fait l'objet de débats et d'échanges durant cette période ont concerné :

- La réforme de la comptabilité de l'Etat ;
- Le référentiel comptable de l'Etat et bilan d'ouverture ;
- Les travaux préparatoires au bilan d'ouverture ;
- Le nouveau système d'information de la Comptabilité de l'Etat.

A l'issue des échanges et des enseignements tirés de l'expérience marocaine tant au niveau de la portée du référentiel comptable qu'au niveau de la conduite du projet, les représentants sénégalais ont manifesté leur intérêt pour le développement de la coopération bilatérale entre les deux institutions.